



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012074-0007

**signé par Préfet, Secrétaire Général pour les affaires régionales de la Préfecture de la Région
d'Ile- de- France, Préfecture de Paris
le 14 Mars 2012**

**Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris
Direction des services administratifs du SGAR
Bureau des affaires générales**

Arrêté n ° 2012-074-0007 du 14 mars 2012
relatif à la composition du comité de
coordination de lutte contre l'infection due au
virus de l'immunodéficience humaine -
COREVIH Ile- de- France Sud

PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRETE

relatif à la composition du comité de coordination de lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine – COREVIH Ile-de-France Sud

**Le Préfet de la région d'Ile de France, Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre National du Mérite**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 3121-1, D. 3121-34 et D. 3121-37,

Vu le décret n° 2005-1421 du 15 novembre 2005 relatif à la coordination de la lutte contre l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine,

Vu le décret n° 2007-438 du 25 mars 2007 modifiant le décret n° 2005-1421 du 15 nov. 2005 relatif à la coordination de la lutte contre l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine,

Vu l'arrêté ministériel du 4 octobre 2006 relatif à l'implantation des coordinations de lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine,

Vu l'arrêté ministériel du 4 octobre 2006 relatif aux modalités de composition des comités de coordination de lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine,

Vu la circulaire n° DHOS/DGS/561 du 19 décembre 2005 relative à l'instauration des coordinations régionales de la lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine,

Vu la circulaire n° DHOS/E2/DGS/SD6A/2007/25 du 17 janvier 2007 relative aux modalités de mise en place des comités de coordination de la lutte contre l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine (COREVIH),

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-060-0001 du 29 février 2012 fixant le nombre des sièges des comités de coordination de lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine (COREVIH) en Ile-de-France,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-060-0004 du 29 février 2012 relatif à la composition du comité de coordination de lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine – COREVIH Ile-de-France Sud,

Vu les propositions des organismes, institutions, syndicats, associations et réseaux désignés dans l'arrêté du 4 octobre 2006 susvisé,

Vu l'avis du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France,

ARRETE

Article 1^{er} : Le comité de coordination de lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine ayant pour siège d'implantation le Centre Hospitalier Universitaire Henri-Mondor (Créteil, Val de Marne) est dénommé COREVIH Ile-de-France Sud. Son président, son vice-président et un bureau d'au plus neuf membres sont élus par ses membres.

Article 2 : Le COREVIH Ile-de-France Sud établit son règlement intérieur. Il se réunit en formation plénière au moins trois fois par an dont une fois avec l'ensemble de ses membres en présence de l'Agence régionale de santé.

.../...

Article 3 : Sont nommés membres du COREVIH Ile-de-France Sud :

1) Collège 1 : Des représentants des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux (9 membres)

Titulaire : M. le Pr François BOUE, CHU Antoine Béchère – Clamart (92)

1^{er} suppléant : Mme le Dr Valérie MARTINEZ, CHU Antoine Béchère – Clamart (92)

2^{ème} suppléant : à désigner

Titulaire : Mme Béatrice DE LA CHAPELLE, directrice des usagers et de la qualité, CHU Henri Mondor – Créteil (94)

1^{er} suppléant : Mme Elisabeth DE LAROCHELAMBERT, directrice, CHU Hôpital Européen Georges Pompidou Paris (15^{ème})

2^{ème} suppléant : Mme Elisabeth GUILLAUME, directrice des affaires médicales, CHU Necker-Enfants malades Paris (15^{ème})

Titulaire : Mme le Pr Cécile GOJJARD, CHU Bicêtre – Le Kremlin Bicêtre (94)

1^{er} suppléant : Mme Patricia RONCOLI, infirmière, CHU Henri Mondor – Créteil (94)

2^{ème} suppléant : Mme Martine ORIO, directrice, CHU Henri Mondor – Créteil (94)

Titulaire : M. le Pr Yves LEVY, CHU Henri Mondor – Créteil (94)

1^{er} suppléant : M. le Pr Jean-Daniel LELIEVRE, CHU Henri Mondor – Créteil (94)

2^{ème} suppléant : Mme le Dr Stéphanie DOMINGUEZ, CHU Henri Mondor – Créteil (94)

Titulaire : M. le Pr Christophe RAPP, HIA Bégin – Saint-Mandé (94)

1^{er} suppléant : M. le Dr Laurent THOMAS, CH Saint Camille – Bry sur Marne (94)

2^{ème} suppléant : Mme le Dr Marie-Pierre TREILHOU, Hôpital Cognacq-Jay – Paris (15^{ème})

Titulaire : Mme le Pr Dominique SALMON, CHU Cochin – Paris (14^{ème})

1^{er} suppléant : M. le Dr Pierre FRANGE, CHU Necker-Enfants malades – Paris (15^{ème})

2^{ème} suppléant : à désigner

Titulaire : M. le Dr Jean-Paul VIARD, CHU Hôtel-Dieu – Paris (4^{ème})

1^{er} suppléant : Mme le Pr Christine ROUZIOUX, CHU Necker-Enfants malades – Paris (15^{ème})

2^{ème} suppléant : M. le Dr Jacques GILQUIN, CHU Hôtel-Dieu – Paris (4^{ème}) et CHU Necker-Enfants malades Paris (15^{ème})

Titulaire : M. le Pr Daniel VITTECOQ, CHU Bicêtre – Le Kremlin Bicêtre (94)

1^{er} suppléant : Mme le Dr Ouda DERRADJI, CHU Bicêtre – Le Kremlin Bicêtre (94)

2^{ème} suppléant : Mme Marie-Anne RUDER, Directrice, CHU Bicêtre – Le Kremlin Bicêtre (94) et CHU Antoine Béchère Clamart (92)

Titulaire : M. le Pr Laurence WEISS, CHU Hôpital Européen Georges Pompidou – Paris (15^{ème})

1^{er} suppléant : Mme le Dr Camille FONTAINE, Hôpital Cognacq-Jay – Paris (15^{ème})

2^{ème} suppléant : M. le Dr Olivier ZAK DIT ZBAR, Hôpital Cognacq-Jay – Paris (15^{ème})

2) Collège 2 : Des représentants des professionnels de santé et de l'action sociale (8 membres)

Titulaire : M. Patrick BACHELIER, directeur-adjoint, ACT Initiatives, Bourg la Reine (92)

1^{er} suppléant : Mme Céline VILDER, chef de service, Fondation Maison des Champs – Villejuif (94)

2^{ème} suppléant : à désigner

Titulaire : Mme Sylvie BENABLA, assistante sociale, CHU Hôpital Européen Georges Pompidou – Paris (15^{ème})

1^{er} suppléant : Mme Rosalie EMOUNGUE, assistante sociale, Hôpital Cognacq-Jay – Paris (15^{ème})

2^{ème} suppléant : Mme Mayi LARRASQUET, assistante sociale, ACT 94-Habitat et Soins – Créteil (94)

Titulaire : M. le Dr Augustin CHASSAING, Réseau de santé Ressource – Clamart (92)

1^{er} suppléant : M. le Dr Michel IKKA, Conseil régional de l'ordre des médecins – Valenton (94)

2^{ème} suppléant : M. le Dr Bernard ORTOLAN, URPS

Titulaire: M. le Dr Thuy-Dung DO, CSAPA CHIMENE – Issy les Moulineaux (92)

1^{er} suppléant : Mme Elise GAILHOUSTET, psychologue, Necker-Enfants malades – Paris (15^{ème})

2^{ème} suppléant : Mme le Dr Linda BELARBI-MERINE, SOS Habitat et Soins – Créteil (94)

Titulaire : Mme le Dr Claudine DUVIVIER, GH Necker-Enfants malades/ Institut Pasteur – Paris (15^{ème})

1^{er} suppléant : Mr Louis DO, pharmacien, Pharmacie du Parc – Paris (15^{ème})

2^{ème} suppléant : à désigner

Titulaire : Mme Elisabeth FIALON, éducatrice, CILDT CAARUD – Villejuif (94)

1^{er} suppléant : M. Thomas RIOTON, directeur adjoint, ACT 94 Habitat et Soins – Créteil (94)

2^{ème} suppléant : à désigner

Titulaire : M. le Dr Olivier SEGERAL, UCSA Fresnes – Fresnes (94)

1^{er} suppléant : Mme Catherine DELAPLANCHE, chef de service, ARAPEJ 92 – Chatenay Malabry (92)

2^{ème} suppléant : à désigner

Titulaire : M. le Dr William TOSINI, Responsable de la CDAG et du CIDDIST, Institut Alfred Fournier – Paris (14^{ème})

1^{er} suppléant : M. le Dr Vincent MIRAMONT, Centre municipal de santé – Ivry sur Seine (94)

2^{ème} suppléant : à désigner

3) Collège 3 : Des représentants des malades et des usagers du système de santé (7 membres)

Titulaire : M. Grégory BEC, Les petits bonheurs

1^{er} suppléant : Mme Nicole TSAGUE, AIDES

2^{ème} suppléant : Mme Emmanuelle AZUELOS, AIDES

Titulaire : M. Matthieu GASNIER, AIDES

1^{er} suppléant : M. Oumar CAMARA, AIDES

2^{ème} suppléant : à désigner

Titulaire : Mme Christiane HURAU, Chrétiens et Sida

1^{er} suppléant : Mme Salomé ETOUNOU, Comité des familles

2^{ème} suppléant : à désigner

Titulaire : M. Bosco Christiano MACIEL DA SILVA, PASTT

1^{er} suppléant : Mme Aminata SISSOKO, Comité des familles

2^{ème} suppléant : à désigner

Titulaire : Mme Laurence PERRIN, AIDES

1^{er} suppléant : Mme Christine CROS, AIDES

2^{ème} suppléant : M. Fabrice VATAN, AIDES

Titulaire : M. Xavier REY COQUAIS, Actif Santé

1^{er} suppléant : M. Gérard BOUDET, Actif Santé

2^{ème} suppléant : à désigner

Titulaire : Mme Bernadette RWEGERA, IKAMBERE

1^{er} suppléant : Mme Marie-Jeanne OTSHUDI, IKAMBERE

2^{ème} suppléant : à désigner

4) Collège 4 : Des personnalités qualifiées (6 membres)

Titulaire : Mme Marie-Claude CONDAMINE-PAIRE, directrice adjointe, AP-HP – Paris (5^{ème})

1^{er} suppléant : M. Alexandre DUPIN, RainbHopital – Paris (20^{ème})

2^{ème} suppléant : à désigner

Titulaire : Mme Danielle LEROUX, ex secrétaire générale du CNS

1^{er} suppléant : M. Bernard SELLIER, Vice Président, Sida Info Service – Paris (20^{ème})

2^{ème} suppléant : à désigner

Titulaire : Mme Janine PIERRET, directrice de recherche honoraire CNRS au CERMES – Paris (5^{ème})

1^{er} suppléant : M. Alfred DUPUY, médecins d'Afrique

2^{ème} suppléant : à désigner

Titulaire : M. le Pr Alain SOBEL, CHU Hôtel-Dieu – Paris (4^{ème})

1^{er} suppléant : M. le Pr Gilles BRUCKER, CHU Bicêtre – Le Kremlin Bicêtre (94)

2^{ème} suppléant : à désigner

Titulaire : Mme Claire STAMBAK, COPACI

1^{er} suppléant : M. Jean PELLETIER

2^{ème} suppléant : M. Jean WILS, chargé de relations usagers, CHU Hôpital Européen Georges Pompidou – Paris (15^{ème})

Titulaire : Mme Frédérique TARDY, COPACI

1^{er} suppléant : M. Bruno SOURCIS, COPACI

2^{ème} suppléant : à désigner

Article 4 : La durée du mandat des membres du COREVIH Ile-de-France Sud est de 4 ans. Tout membre qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné, est remplacé, pour la durée du mandat restant à courir, par ses suppléants, dans leur ordre de nomination. Le règlement intérieur précisera les conditions d'assiduité et de remplacement si besoin.

Article 5 : L'arrêté préfectoral n° 2012-060-0004 du 29 février 2012 susvisé est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 6 : Le Préfet, Secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le

14 MARS 2012

Pour la Préfecture de la région d'Ile-de-France,
Préfecture de Paris et de la préfecture du Val-de-Marne,
Le Préfet, Secrétaire général pour les affaires régionales

L. LEURON, PRÉSIDENT